



M comme Masfip

LE MAGAZINE ANNUEL DE VOTRE MUTUELLE D'ACTION SOCIALE

Dossier

Education budgétaire

Au cœur de la Masfip

Les comités
départementaux

Actualité

Une belle
Assemblée Générale



www.masfip.fr

masfip

Accédez à votre espace adhérent



www.masfip.fr/fr/mon-espace-favori.html

Le nouveau site internet MASFIP intègre un espace adhérent qui vous permet d'obtenir des informations exclusives et de proximité, d'accéder à des parcours d'accompagnement ou encore à toutes nos publications. Pour pouvoir obtenir votre mot de passe, vos coordonnées doivent être à jour (adresses mail et postale). Un doute ? Vérifiez en contactant votre conseiller mutualiste au 01 80 97 91 91.



www.masfip.fr



Intuitif



Nouveau



Contenus exclusifs



www.twitter.com/masfip

masfip
UNIS & SOLIDAIRES

Mcomme **M**asfip, le magazine annuel de la MASFIP
6, rue Bouchardon - 75486 Paris Cedex 10 - Tél. : 01 40 03 14 14 - Contact : communication@masfip.fr
Mutuelle N° 778 147 132, régie par le livre III du code de la mutualité
Directrice de la publication : Dominique Combe, Présidente
Rédacteur en chef : Jean-Philippe Benoit
Comité de rédaction : MASFIP / Commission Communication, Christel Koehler (Rédactrice du dossier Education budgétaire)
Crédit photos : MASFIP, CRESUS, Shutterstock
Conception : Agence Charlie / **Dépôt légal** : Novembre 2022



édito

L'accompagnement social ne peut être considéré comme une option !

Depuis la parution de notre dernière revue, le chantier de la réforme de la protection sociale des fonctionnaires des agents publics s'est précisé. Un accord interministériel a été signé à l'unanimité des fédérations syndicales de fonctionnaires en janvier 2022, un décret d'application a vu le jour en avril complété par un arrêté le 30 mai dernier. Les principales caractéristiques de ce nouveau dispositif qui doit remplacer, à horizon 2024/2025, l'actuel référencement fait l'objet d'un encart synthétique dans la présente revue.

Mais qu'en est-il de la place réservée à l'accompagnement social ?

Totalement occulté lors des premières discussions engagées avec la Ministre de la Fonction Publique, l'accompagnement social a finalement été réintroduit dans les textes à l'issue des négociations avec les fédérations syndicales. Pour autant, cet accompagnement doit faire l'objet d'un accord négocié dans chaque ministère, son périmètre est très réduit au regard de ce que la MASFIP propose aujourd'hui à ses adhérents et son taux de financement minimal est restreint à la portion congrue avec quelques centimes d'euros. L'élargissement du périmètre et le niveau de financement sont dépendants des négociations qui vont s'ouvrir au niveau ministériel début 2023.

Dans un contexte économique et social compliqué, les discours convergent de toutes parts pour porter haut et fort la nécessité de développer les actions d'entraide, de solidarité et d'accompagnement des personnes les plus fragilisées. Il serait difficilement compréhensible que l'Etat, en tant qu'employeur, n'intègre pas, à un niveau adapté, l'accompagnement social qui constitue une composante indispensable de la couverture globale de protection sociale complémentaire. C'est pourquoi tous les acteurs de la MASFIP sont déterminés et mobilisés à pérenniser l'intervention historique de la Mutuelle dans le cadre du nouveau dispositif.

L'accompagnement social n'est pas une option !

Dominique Combe
Présidente

S O M M A I R E

- 04 DOSSIER**
L'éducation budgétaire, un enjeu de coopération bénéfique pour tous
- 09 ACTUALITÉ**
Une belle Assemblée Générale à La Baule
- 12 ZOOM**
Les Matelots de la Vie FSAM
- 14 REPORTAGE**
Au cœur de la MASFIP, les comités départementaux
- 16 PARTENARIAT**
La MASFIP et France Victimes
- 18 HANDICAP**
Auguste, un nouveau rêve réalisé !
Cap sport 2024
- 20 PARTENAIRES**
Perte d'autonomie, la MASFIP est à vos côtés
- 22 PRÉVENTION**
Recette du velouté de mâche
- 23 LE VRAI DU FAUX**

”
*La gestion financière
s'apprend dès
le plus jeune âge*

Dossier

L'EDUCATION BUDGETAIRE,

un enjeu de coopération
bénéfique pour tous



” 85 % des Français n’ont pas bénéficié d’enseignements budgétaires et financiers, que ce soit à l’école, à l’université, dans leur entreprise ou dans un institut spécialisé

Sondage IFOP pour le Ministère de l’Economie et des Finances

La crise sociale fait son retour.
Des mots qui avaient disparu de notre vocabulaire reviennent : inflation, stagflation.
Les ressources ne sont pas extensibles, peut-on tout de même avoir une prise sur ses moyens de vie ?
L’éducation budgétaire est une réponse possible.

Commencer l’éducation budgétaire **très tôt**

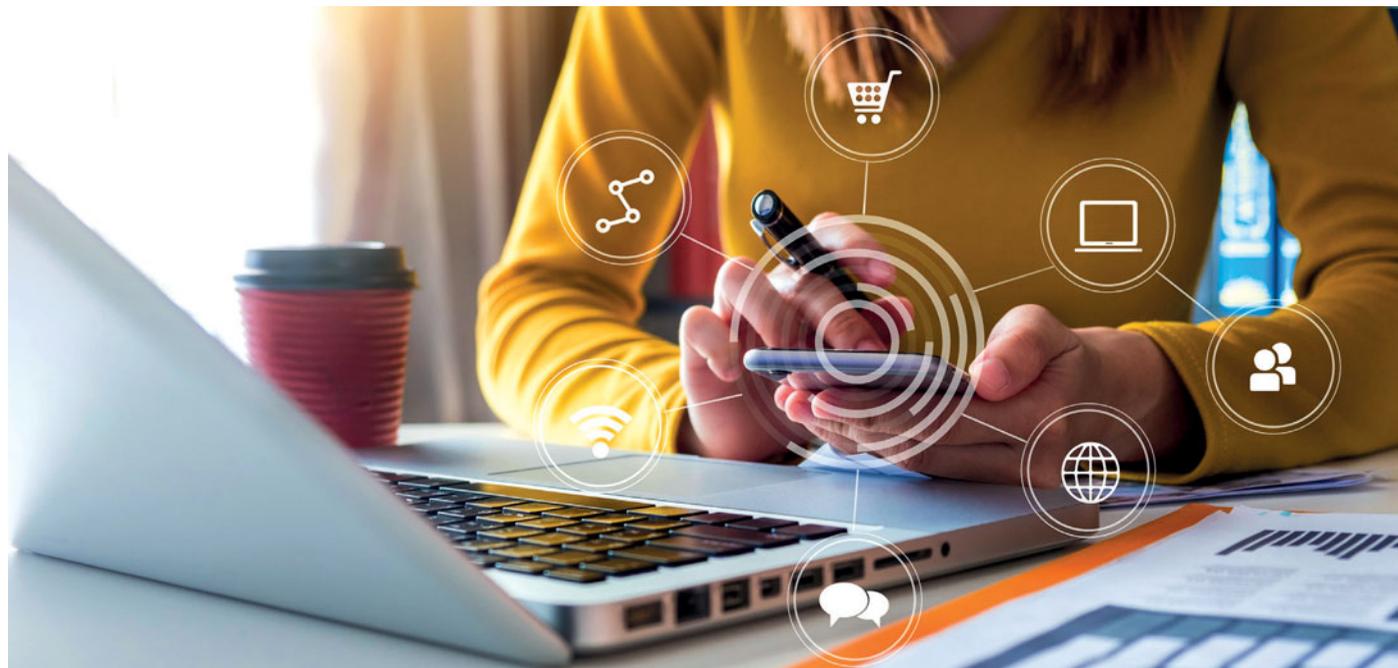
Contrairement à ce que l’on pourrait croire, gérer un budget n’est pas inné ni facile pour tout le monde. Cela suppose de maîtriser des concepts mathématiques, même de base - le débit et le crédit, la soustraction et l’addition, les taux d’intérêts - de se projeter dans le temps - les échéances d’un prêt, le stock et le flux - et de connaître le fonctionnement de la société - le système bancaire, le système de crédit, un minimum de droit. Des personnes tout à fait insérées, chefs de famille, ayant un travail, peuvent ne pas arriver à gérer le budget de leur ménage. Heureusement, cela s’apprend.

Il est curieux que l’école ne prenne pas en charge cet apprentissage, pourtant fondamentalement structurant dans la vie de chacun. Ceux qui ont le plus de difficultés scolaires sont aidés pour cela, par exemple avec les ateliers budgétaires des Missions locales, souvent animés par un bénévole travaillant dans le

secteur financier. Ces professionnels transmettent aux jeunes leur savoir, sous une forme ludique et facile à comprendre. A La Poste, par exemple, près de 250 postiers participent à ces ateliers.

Dans le cadre familial, les différentes étapes de la vie sont autant de possibilités de commencer cet apprentissage : par le jeu pour développer la lecture et le calcul puis par la gestion d’un peu d’argent de poche évoluant vers l’utilisation d’outils adaptés telles les cartes bancaires sécurisées avec contrôle parental.

L’adolescent commence la conduite accompagnée ? C’est l’occasion de lui parler du budget que représente un véhicule : l’achat mais aussi les charges régulières comme l’assurance, l’entretien et bien sûr le carburant ! Cette éducation budgétaire progressive amène à développer des stratégies de planification et à acquérir une certaine autonomie de gestion une fois l’enfant devenu étudiant ou jeune actif.



Nécessité d'une gestion budgétaire régulière avec de bonnes pratiques

Gérer son budget est vital pour ne pas se retrouver à découvert, voir ses prélèvements rejetés, et ensuite payer des agios et des frais bancaires supplémentaires qui ne font qu'aggraver la situation, voire être interdit bancaire.

Pour cela, il faut bien sûr ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne, ce qui suppose de savoir quelles sont les rentrées d'argent que l'on a (salaire, indemnité chômage, retraite, allocation, revenu d'un loyer etc) et les dépenses, y compris les impôts, mensualités de crédit etc. Il faut donc bien contrôler son relevé de compte, ses dépenses de carte

bleue, de chèques, interroger le solde de son compte régulièrement et systématiquement avant un gros achat.

D'autres mesures de bon sens peuvent aider :

- Avoir une carte bleue à débit immédiat pour ne pas être en difficulté en fin de mois
- Vérifier le solde sur son compte avant de faire un chèque ou un virement
- Mensualiser le plus possible ses dépenses (et si possible ses rentrées d'argent) pour pouvoir lisser l'effort financier et ne pas avoir de mauvaise surprise

- Faire rapidement les démarches de remboursement de frais de maladie ou d'obtention d'aides sociales
- Eviter le crédit renouvelable, toujours compliqué à gérer.

Le maître-mot d'une gestion saine, c'est la régularité. Des banques proposent des outils permettant de calculer son « reste pour vivre », c'est-à-dire l'argent disponible une fois que l'on a payé toutes les charges fixes. Le BGV développé par CRESUS (voir encadré) le permet également avec l'agrégation de l'ensemble des comptes et détecte les aides auxquelles vous pourriez prétendre. C'est aussi, lorsque c'est possible,



BUDGET GRANDE VITESSE

Avec BGV (outil de suivi budgétaire développé par la Fondation CRESUS) gérer son budget facilement et détecter les aides sociales

Entièrement gratuite et sécurisée, l'application BGV a pour vocation d'aider tout un chacun au quotidien. Pensée comme un assistant personnel, l'application BGV utilise les meilleures technologies pour automatiser et simplifier des activités fastidieuses comme établir un budget, rechercher des aides, etc.

Découvrez BGV - Budget Grande Vitesse :

- Définissez votre reste à vivre facilement : grâce à la connexion de vos comptes bancaires, validez les revenus et charges proposés.
- A l'aide d'enveloppes, maîtrisez vos dépenses courantes pour épargner ou faire face aux imprévus.
- Des alertes pour vous informer d'un risque de découvert et prévenir les difficultés.
- Calculez facilement les aides auxquelles vous pouvez prétendre et actualisez-les à tout moment.

La MASFIP travaille avec la Fondation CRESUS pour adapter le BGV aux aides spécifiques « fonctionnaires » et au référencement des actions possibles de la Masfip dans l'application.

Pour en savoir plus : <https://www.bgvapp.com/home>



anticiper les dépenses voire les imprévus en constituant petit à petit une épargne de précaution pour ne pas se laisser surprendre.

L'autre point de vigilance est la planification dans le temps : certains tombent en faillite personnelle malgré des revenus importants car ils dépensent trop avant que n'arrivent les rentrées d'argent. C'est donc au mois le mois, et même encore mieux à la semaine qu'il faut avoir une vision de son budget. .../...



CRÉBUS®
ALSACE



Entretien 3 questions à Régis HALTER, Directeur opérationnel de l'association Crésus Alsace

Qu'est-ce que l'association CRESUS et comment peut-elle accompagner tout un chacun dans le domaine budgétaire ?

Crésus est un réseau national d'associations sans but lucratif né il y a 30 ans en Alsace. Sa mission d'intérêt général est d'accompagner toute personne en situation de dérapage budgétaire et d'aider au retour à l'équilibre des finances. Son rôle est aussi d'informer sur les pratiques budgétaires et de développer de nouveaux outils. Crésus assure régulièrement ses formations collectives et tient des séminaires sur la thématique du budget et des problématiques liées à l'argent.

Quand faut-il s'inquiéter et quand contacter CRESUS (via la MASFIP ou non) ?

Généralement, la réalité économique et budgétaire se rappelle à nous sans concession. Concrètement, elle se manifeste par des contraintes d'action au quotidien : découvert bancaire souvent utilisé, relances des créanciers, frais bancaires anormaux, difficultés à payer un rappel de charges, etc. La liste est sans fin et dépendra de la situation de chacun. Dans tous les cas, il est recommandé d'agir le plus en amont possible de la difficulté, le panel des solutions n'en sera que plus large !

Bien souvent, en cas de difficulté budgétaire, l'espoir de trouver une solution par soi-même retarde la demande d'aide. Qu'en pensez-vous ?

L'espoir de s'en sortir par ses propres moyens ne devrait pas empêcher de s'informer et de s'entourer : avoir un regard expert bienveillant sur la manière d'améliorer sa situation est précieux et trouver de l'aide désintéressée n'est pas chose aisée. La MASFIP l'a bien compris. C'est par son engagement solidaire et son pôle d'accompagnement, qu'elle a décidé de s'appuyer sur les intervenants de Crésus, véritables tiers experts de confiance, pour pouvoir assurer l'accompagnement de ses adhérents fragilisés financièrement, sans jugement et en toute confidentialité.

« Ca dérape ? » Il y a toujours des solutions, faites-vous aider !

En cas de coup dur (perte d'emploi, deuil, maladie, divorce), le mieux est de prendre les devants en prévenant sa banque et ses créanciers, y compris EDF ou son opérateur téléphonique.



Il est parfois possible de renégocier des échéances de prêts pour alléger la charge, ou de déplacer une date de prélèvement pour éviter d'être prélevé avant une rentrée d'argent. Consulter une assistante sociale est toujours utile pour identifier des aides sociales auxquelles on peut avoir droit sans en avoir connaissance.

Enfin, des associations comme les clubs Face (Fondation agir contre l'exclusion) ou les Pimms (Points information médiation multi-service) peuvent aider à l'éducation budgétaire et à l'accompagnement dans les démarches, tout comme CRESUS notamment dans le cadre du partenariat mis en place avec la MASFIP.

Bref, ne pas rester seul !

Christel KOEHLER - Experte sur la prise en compte des clientèles fragiles par les entreprises. Elle est l'auteur Ecologie humaine et entreprise performante "Gereso, 2018, 2021" et L'entreprise solidaire "The Book Edition, 2014".

Vous cherchez des conseils ou des supports pour faciliter les échanges avec votre famille ?

Un portail d'éducation économique, budgétaire et financière est proposé par la Banque de France : www.mesquestionsdargent.fr/budget Avec une rubrique à destination des jeunes, il peut être un bon vecteur d'échanges sur le sujet notamment



grâce aux webséries:

www.mesquestionsdargent.fr/jeunes

[@Educfi_BDF](https://twitter.com/Educfi_BDF)

Vous pouvez aussi accéder à des conseils budgétaires « EDUCFI Banque de France » sur twitter en suivant le compte : @Educfi_BDF



Intervention de la MASFIP lorsque les adhérents sont en difficultés financières

Quand ? Lorsque l'équilibre de la cellule familiale est compromis (dépenses imprévues, changement dans la situation familiale...)

Comment ?

- Par une orientation vers les aides légales et réglementaires non sollicitées (souvent par ignorance des droits)
- Par une orientation vers les assistants des services sociaux des ministères
- Par la possibilité de solliciter une allocation financière avec une étude personnalisée du dossier
- Par un accompagnement par notre partenaire CRESUS qui analyse, avec l'adhérent, la solution la plus adaptée à sa situation (délai de grâce, regroupement de crédit, aide à la gestion du budget, dépôt d'un plan de surendettement...) et dont les frais sont pris en charge par la MASFIP.

Actions MASFIP

Une belle Assemblée Générale de la MASFIP



à La Baule
les 14-15 septembre 2022 !

Les faits marquants de l'Assemblée Générale

Pour cette Assemblée Générale, le Palais des congrès de La Baule a permis l'accueil dans de très bonnes conditions des délégués et invités ainsi que des conseillers mutualistes et de certains personnels du siège.

Le vaste hall a accueilli une dizaine de stands de nos partenaires : la Fondation de l'Avenir (Fonds de Soutien Avenir Masfip sur la recherche en oncogénétique - FSAM), la CASDEN, Miléade, RÉSONANTES avec un parcours sur la cyberviolence, RMA, l'APAHF, l'ATSCAF, Les Matelots de la Vie, APF-France handicap et l'opération Cap sport soutenue par la mutuelle, ainsi que le stand « Prévention MASFIP » dédié cette année au sommeil et animé par le service prévention de la MASFIP. Sur ce stand, l'opération de lutte contre la fracture numérique des personnes âgées, en partenariat avec Old Up, a été également présentée.



Stand Casden



L'Association Matelots de la Vie

Déroulement de l'Assemblée Générale

Si les modifications statutaires furent, lors de cette AG, davantage portées sur la réglementation plutôt que sur les allocations, les délégués ont pu constater par les exposés des administrateurs que la relation à l'adhérent était au cœur de nos réflexions et actions. En effet, au-delà du rapport d'activité inclus dans le dossier du délégué, des focus ont été présentés. Que ce soit dans nos process, les adaptations des prêts et des allocations, les orientations des conseillers mutualistes ou encore la communication, notre priorité est bien l'efficacité au bénéfice de nos adhérents.

La seconde partie de l'AG fut consacrée à notre environnement mutualiste et professionnel ainsi qu'à nos partenariats et nos actions.

Ainsi, nous sommes largement revenus sur le dossier de la PSC (Protection sociale complémentaire des fonctionnaires) – enjeu majeur à l'horizon 2024/2025.

Les discussions engagées avec le groupe Matmut ont également été évoquées.

L'AG fut aussi l'occasion de remercier les 9 collaborateurs partis cette année à la retraite ou pour d'autres horizons professionnels.



APF-France handicap



Stand Prévention MASFIP

Des mécénats et partenariats



Un nouveau partenariat a également été signé. Venant compléter le dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales progressivement mis en place depuis 2021, ce partenariat avec France Victimes permettra de réellement traiter les situations d'urgence. En effet, France Victimes a été

choisie comme partenaire pour ses capacités d'intervention (24h/24 7j/7) et son professionnalisme dans l'accompagnement des victimes. En parallèle, la MASFIP a initié la création d'un « nécessaire au départ du domicile » qui pourra être remis via les relais de France Victimes aux personnes victimes fuyant leur domicile.



Les réalisations des rêves des enfants adhérents en situation de handicap ont ensuite été présentées avec le concours de l'association « Un rêve un sourire » et un point sur les projets soutenus par le FSAM a été fait.



Toutes ces thématiques sont développées dans ce magazine. Découvrez-les en détail !

Prix de la solidarité



Enfin, le prix de la solidarité 2022 a été remis à l'association « Espérance Bleue 82 » pour son projet API-AUTISME permettant à des adolescents atteints de troubles autistiques de participer, dans le cadre d'un habitat partagé, à une activité de production de miel en partenariat avec un apiculteur. Après l'installation d'un petit rucher, ces jeunes seront intégrés au processus de la récolte à la vente lors d'un marché de fin d'année : mise en pots, création des emballages et étiquettes en atelier de loisirs créatifs, etc.

Dans son allocution de clôture, Dominique COMBE, Présidente, a demandé à chacun d'être mobilisé dans son engagement militant en vue des échéances à venir en étant particulièrement attentif aux évolutions du dossier PSC. « La mutuelle sera combative pour que soit proposé un accompagnement social de haut niveau. »

Les Matelots de la Vie



La MASFIP et l'association Les Matelots de la Vie ont conclu un nouveau partenariat pour soutenir les enfants malades.

L'association « MATELOTS DE LA VIE » propose une aventure maritime pour les enfants hospitalisés.

Les jeunes Matelots, touchés par la maladie ou l'hospitalisation, aujourd'hui en rémission ou stabilisés embarquent sur un voilier.

Pendant trois semaines, ils découvrent la mer, réalisent des enquêtes sur l'environnement, partent à la rencontre de la population locale. À travers des reportages vidéo, photos et textes sur internet, ils rendent compte tous les jours de leurs aventures et expériences aux enfants des hôpitaux.

À l'hôpital, les enfants participent quotidiennement au « **Challenge des Matelots** », dans les services de pédiatrie de plus de 40 hôpitaux et centres de soins en France, sous la forme d'un grand jeu d'énigmes. Un concours de photos et un concours de dessins, sur des thèmes bien précis, sont également proposés aux enfants. Au terme de l'aventure, les trois hôpitaux ayant marqué le plus de points reçoivent des prix remis par l'association.

Centré sur l'hôpital et la pédiatrie, ce projet associatif « **Un Voilier à l'Hôpital** » a pour but d'apporter au sein même des services, une dynamique et une convivialité entre les enfants, les familles et l'équipe soignante, tout en ouvrant l'hôpital sur les côtes françaises et l'océan.

Ce regard vers l'extérieur est fondamental pour transcender la maladie :

« *Malade ou guéri...
Ensemble pour soigner la Vie !* »



2022, c'est le bonheur de renouer enfin avec une organisation normale de l'Expédition maritime des Matelots de la Vie, et pas n'importe laquelle : **la 25^{ème} Expédition emmenant son 200^{ème} Matelot !**

Le 31 juillet, à Brest, les Matelots de la Vie ont embarqué à bord du voilier « **Fleur de Lampaul** », celui-là même des premières expéditions de juillet et août 2006 pour vivre leur expédition maritime « **Rivières, Archipel et Golfe en Sud Bretagne** » pendant 3 semaines avec une arrivée le 21 août à Pornichet.

Retrouvez les vidéos de la 25^e expédition sur le site : <https://www.matelots-vie.com/#>

Ce sont **14 services de pédiatrie** qui ont participé cette année au Challenge des Matelots.

Voici une partie des gagnants :

Challenge des Matelots : **ESEAN de Nantes**

Prix de l'Encouragement : **CHU de Caen**

Prix de la Combativité : **Hôpital André Mignot de Versailles**

Prix de la Bonne Humeur :

Centre de Rééducation de Villiers s/Marne

S'agissant du Concours de Dessins et du Concours de Photos, le jury a respectivement récompensé les **Hôpitaux Nationaux de Saint Maurice** et le **Centre Hospitalier de Saint Nazaire** Félicitations à eux !



Pour la première fois et afin d'encourager la recherche sur le génome, le Fonds de soutien AVENIR MASFIP a souhaité financer une bourse de Master 2 en génétique médicale.

La lauréate 2021 est Madame Clémence ALDEBERT, interne à l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris. Cette bourse va lui permettre d'assister au cours du M2 en biologie moléculaire à l'Université de Paris et de réaliser un stage de neuf mois portant sur l'étude de génome tumoral des cellules leucémiques dans un laboratoire de recherche aux États-Unis.

Chaque année, le Fonds de Soutien AVENIR MASFIP soutient également de nouveaux projets de recherche dans toute la France :

- **Projet du Docteur Marion CORTET** : simplifier le dépistage pour le bien être des patientes grâce à une brassière connectée, alternative à la mammographie réalisable en cabinet de ville.
- **Projet du Pr François-Jérôme AUTHIER** : développer des tests diagnostiques permettant de savoir si une femme présente un risque de développer des complications en cas de pose de prothèse en silicone.
- **Projet de Madame Marie-Bérengère TROADEC** : établir les capacités diagnostiques de la cartographie optique du génome chez les patients avec une suspicion de cancer hématologique en échec de traitement.
- **Projet de Madame Chantal PICHON** : développer une immunothérapie cellulaire ciblée permettant de proposer une alternative thérapeutique à des patientes avec une surexpression du récepteur HER2, présente dans 20 à 30 % des cas, associée à un phénotype agressif et à un mauvais pronostic.

Découvrez la présentation détaillée de ces projets dans la newsletter N°6 du FSAM jointe à ce M comme Masfip 2022.



Retrouvez les autres projets soutenus depuis la création du fonds sur : <https://www.masfip.fr/UserFiles/File/actions/oncogenetique/flyer-oncogenetique.pdf>

et sur le site <https://www.oncogenetique.fr/>

Un cinquième mécénat sportif



Le cinquième mécénat sportif a été conclu entre l'association Kourou Va'a Club (Guyane) et la Masfip pour soutenir Mickaël DIMANCHE, adhérent en situation de handicap et sportif de haut niveau dans sa discipline.

A 39 ans, Mickaël est vice-champion du monde de para-va'a vitesse catégorie VL2. Mais qu'est ce que le Va'a* ? Il s'agit d'un type de pirogue à balancier traditionnelle, à rames, utilisée pour la pêche et les voyages sur de courtes distances en Océanie.

C'est aussi une discipline sportive exigeante nécessitant un matériel adapté et, comme tout sport utilisant un moyen de locomotion, le plus léger possible. Le mécénat sportif prend donc la forme d'une participation à l'achat d'un matériel adapté (canoé, rame, etc) et aux frais de compétition.

Nous soutenons donc Mickaël comme Paty, David, Lydie et Cédric pour qu'ils puissent exceller dans leurs disciplines respectives. Nous saluons leurs belles performances de cette saison avec plusieurs titres et pour certains, un excellent classement aux championnats de France et du monde.

Page du site internet consacré aux mécénats sportifs : <https://www.masfip.fr/fr/nos-actions/les-mecenats-sportifs-r.html/>

*Va'a est un mot en samoan, hawaïen et tahitien qui signifie « bateau » ou « canoë ».



Au Cœur de la MASFIP

Les Comités départementaux

Relais essentiels du Conseil d'Administration sur les territoires et au plus près des adhérents, les Comités départementaux jouent un rôle majeur dans la vie et le fonctionnement de notre mutuelle d'action sociale et solidaire.

Des militants élus...

Composés de militants, tous bénévoles et engagés au service de la MASFIP et de l'intérêt commun de ses adhérents, ils sont élus par ces derniers et constituent l'indispensable lien entre le national et le local. Les adhérents de chaque département sont en effet invités à élire tous les trois ans en leur sein et en fonction de leur nombre, de 4 à 16 membres de Comité.

Ainsi, en mai 2021, dans un contexte pourtant difficile lié à la situation sanitaire, ce sont 806 militants qui ont été élus pour constituer nos Comités départementaux de métropole et

d'outre-mer, dont 107 qui rejoignaient pour la première fois 59 de nos 101 Comités.

...au service des adhérents

Les militants des comités vont avoir pour mission première d'étudier les demandes d'aides ou d'allocations qui leurs sont adressées par les adhérents de leur département, via le ou la Conseiller(ère) Mutualiste dont ils relèvent et qui est chargé(e) de la constitution des dossiers. Après échanges, les militants émettent un avis argumenté sur chaque dossier qui leur est soumis, avis qui est ensuite adressé, via un logiciel dédié et sécu-

risé, au service GDAP*, pour décision finale de la Commission Nationale de Gestion (CNG) constituée d'administrateurs.

Dans ce cadre, les Comités départementaux ont un pouvoir de décision sur l'attribution d'une aide financière dans la limite d'un montant de 500 €. Cette aide peut être abondée par la CNG.

Un rôle d'information et de mise en œuvre de l'activité mutualiste locale...

Au-delà, les Comités départementaux jouent aussi un rôle important d'information des adhérents.

Cela se traduit notamment par la tenue, chaque année, sur le département, d'une Assemblée départementale d'adhérents (ADA) organisée au printemps en coordination avec leurs homologues de la Mgéfi, mutuelle santé et prévoyance, référencée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Lors de ces ADA, un administrateur national vient présenter l'actualité de la mutuelle et répond, avec les militants, aux éventuelles interrogations des adhérents. Mais cela peut également se traduire par des visites de sites ou de services, par des rencontres avec les adhérents retraités ou encore par des actions de prévention, toutes ces différentes démarches étant là encore souvent mises en œuvre en articulation avec les militants de la Mgéfi.

...mais aussi de représentation de la Mutuelle sur le département

Enfin les membres des Comités départementaux jouent aussi un rôle de représentation auprès des différents interlocuteurs locaux de la mutuelle : Directions départementales, Organisations syndicales, Délégation des services sociaux, ATSCAF, Instances départementales de la Mutualité Française.



Liens utiles :

www.masfip.fr/fr/le-reseau-de-militants.html

- Votre comité sur votre espace adhérent : www.masfip.fr/fr/mon-espace-favori.html

* Voir l'article GDAP consacré l'année dernière à ce service (p 14 & 15)
www.masfip.fr/UserFiles/File/espace-adherants/mcommemasfip/m-comme-masfip-2021.pdf

Entretien avec deux Président(e)s de Comités départementaux



L. Pachot



N. Coudour

Nicole COUDOUR,
Présidente du C.D. du Rhône
et Laurent PACHOT,
Président du C.D.
de Charente Maritime

Comment êtes-vous arrivés au Comité et à cette fonction ?

Laurent : je suis militant depuis une quinzaine d'année en ayant commencé par être correspondant de site en remplacement de ma collègue de bureau partie en retraite. Avec mon collègue de la Mgéfi, nous alternions les postes de Président et Vice-Président Mgéfi ou Masfip, ayant tous les deux la « double casquette » ce qui permet d'avoir des liens forts entre les deux réseaux de militants.

J'ai pris la Présidence il y a un an et je suis délégué depuis plusieurs années. J'exerce actuellement au service de la publicité foncière.

Nicole : quel chemin depuis mes premières années de correspondante à la cité administrative et mon passage comme conseillère mutualiste ! Présidente depuis longtemps, c'est quand même la MASFIP qui m'a permis d'accomplir pleinement ce que je souhaitais faire : aide directe, analyse des dossiers, contacts avec les adhérents, prévention, constituer une équipe dont les membres sont devenus des amis.

J'étais à la Brigade de fiscalité immobilière avant de prendre ma retraite.

Comment aborder son rôle au sein du comité ?

Laurent et Nicole : nous analysons les dossiers et donnons nos avis par échange avec les outils sécurisés fournis par la Masfip. S'il y a désaccord, on s'appelle ! Pour la représentation, les relations avec les Directeurs sont bonnes ainsi qu'avec les RH et les services sociaux. Les moments importants de l'année sont les ADA, les accueils pour lesquels il est important de voir chaque agent et les actions de prévention.

Laurent ajoute : pour les visites de sites, l'appartenance aux deux réseaux peut parfois faciliter les choses. Il est important d'être identifié par les correspondants sociaux et prévention pour que des complémentarités s'instaurent avec les Directions.

Que dire à un adhérent qui hésite à venir au comité ?

Nicole : « On a besoin de vous ! » C'est en parlant directement avec les collègues et en expliquant les missions de la Masfip que l'intérêt peut naître et après on explique que le comité a besoin de militants.

Laurent : lors des visites de sites nous invitons les collègues à rejoindre le comité ou à être correspondant de site. « Vous êtes des relais importants, venez nous rejoindre, détectez les besoins ». Le bouche à oreille marche pas mal en proximité y compris sur les plus petits centres et ces rencontres sont souvent à l'origine des engagements.

La MASFIP et FRANCE VICTIMES s'unissent pour compléter le plan de lutte contre les violences intrafamiliales

La MASFIP est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Elle a créé en 2021 un dispositif spécifique, à son échelle, avec ses partenaires Ressources Mutuelles Assistance, la fédération Crésus et l'association Résonantes.



Ce dispositif comprend un soutien psychologique, un accompagnement budgétaire, une allocation financière spécifique, la mise à disposition d'un logement d'urgence, et le développement d'outils numériques. Nous vous avons présenté ce dispositif dans notre M comme Masfip 2021.

Afin de proposer un plan global des violences intra-familiales dès l'année 2023, la MASFIP a souhaité s'associer à un acteur référent national ayant accès à des solutions de logement sur tout le territoire

et permettant de remettre « un sac à dos avec un nécessaire au départ » coconstruit par les deux structures et distribué via son réseau de proximité. Ce nécessaire sera très utile lors d'une mise à l'abri après le départ précipité des victimes du domicile.

Pour ce faire, la MASFIP a signé lors de l'AG 2022, une convention de partenariat avec la **Fédération Nationale d'aide aux victimes « France Victimes »**, à même de répondre à tous les adhérents victimes ou témoins de violences.

FRANCE VICTIMES

Fédération créée en 1986 qui regroupe 130 associations d'aide aux victimes partout en France à l'initiative du garde des sceaux M. Robert BADINTER.

Elle est financée par plusieurs ministères et majoritairement par le ministère de la Justice. La Fédération travaille avec de nombreux partenaires, son objet est de promouvoir et de développer l'aide et l'assistance aux victimes de tous types. Ces associations locales s'appuient sur le monde judiciaire : elles mettent en œuvre par exemple, le téléphone grave danger¹ et sont agréées par le ministère de la Justice pour être identifiées comme interlocuteurs de l'Etat.

La Fédération France Victimes porte le numéro national d'aide aux victimes le 116 006.

France Victimes reçoit 300 000 victimes par an et 43 000 appels. Sa présidente est Mme Maryse LE MEN REGNIER Présidente de la Cour d'appel de Limoges.



France Victimes
<https://www.france-victimes.fr/>

¹ Dispositif de téléprotection des personnes en grave danger (« TGD ») consiste à assurer l'effectivité de la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes de viol ou de violences conjugales » dans le cadre d'un plan de soutien aux victimes de violence intrafamiliales. Source site Internet du ministère de la Justice.



Ainsi, à partir de 2023, France Victimes nous accompagnera dans les domaines suivants :

Accompagnement des adhérents de la MASFIP

- Gestion du numéro d'urgence **116 006**
- Accompagner les adhérents victimes par les 1500 professionnels (psychologues, juristes, travailleurs sociaux);
- Informer les adhérents des allocations et soutiens en lien avec leur situation
- Rechercher des solutions de logement pour les victimes

Missions de conseils et de communication

- Co-rédaction de flyers et articles
- Co-construction, stockage et diffusion du « **nécessaire au départ** »
- Participation à des évènements MASFIP.

Sessions de sensibilisation auprès des conseillers mutualistes.

Pour en savoir plus :



M comme Masfip 2021
<https://ebooks.masfip.fr/mcommemasfip/2021/11/#-page/16-17>

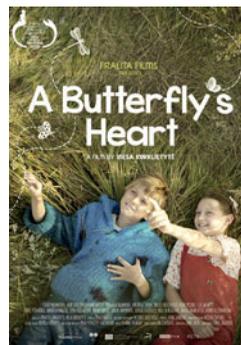
Page internet du site Masfip

https://www.masfip.fr/fr/nos-actions/luttons-contre-les-violences-intrafamiliales_-r.html

FIFH, un festival tous les deux ans...



Pour la seconde fois après l'édition de 2020, la MASFIP a participé à la soirée de clôture du FIFH (Festival International du Film sur les Handicaps) le mercredi 9 février 2022 à l'Institut Lumière de LYON. Elle était représentée par Dominique COMBE, sa présidente, Marcel ATTELAN, administrateur à l'origine du partenariat et Pascale TOLFA vice-présidente, ainsi que des membres du Comité du Rhône.



Ce festival fait émerger des œuvres réalistes, poétiques, humoristiques qui invitent le public à se poser la question de l'inclusion ou de l'intégration.

En remettant un prix au nom de la mutuelle, la MASFIP entend appuyer cette démarche artistique. Cette année, Dominique COMBE a remis le prix spécial Pascal DUQUENNE (acteur belge connu pour son rôle dans le Huitième Jour). Ce prix, accompagné d'un chèque de 1500 €, a été attribué au film lituanien « A Butterfly's Heart » d'Inesa KURKLIETYE.

...et le "Tour Festival" toute l'année !

En parallèle de ce festival, le FIFH s'ouvre aussi au monde éducatif, associatif et cinéphile au travers de l'organisation du « Tour Festival » en allant à la rencontre de ces publics pour leur présenter les œuvres.

Après Marseille les 10 & 11 mars 2022, c'est à Sarreguemines que s'est arrêté le festival la semaine du 14 au 19 novembre. Cette halte dans la région Grand Est a été l'occasion d'y associer des militants des départements limitrophes à une projection de films accompagnée d'un débat (en présence de l'auteur et des acteurs autour de questions de société que met en évidence le handicap). Ces projections et ces moments d'échanges ont été fort appréciés par les participants.

La prochaine étape de ce « Tour Festival » est prévue à Toulouse au printemps 2023.



https://www.masfip.fr/fr/nos-actions/festival-international-du-film-sur-les-handicaps_-r.html



Auguste,

Un nouveau rêve réalisé

Vous connaissez l'opération « Les Rêves de Lucie » qui permet aux enfants adhérents en situation de handicap de voir leurs rêves se réaliser.

Dans ce cadre, le 19 avril 2022 Auguste est parti au petit matin sans savoir ce qui se préparait. Il est arrivé, accompagné de sa maman et de deux bénévoles de l'association Un Rêve Un Sourire, à l'entrée d'un haut lieu du sport Parisien l'INSEP. Il a pu d'abord découvrir le dojo de ce lieu mythique pour tout sportif, puis les judokas de l'équipe de France sont entrés et au loin, l'idole d'Auguste est apparue : Teddy Riner.

Auguste, sa maman et les bénévoles ont pu assister à l'entraînement des meilleurs espoirs français. A la fin de l'entraînement, le manager de Teddy Riner est venu chercher Auguste pour qu'il puisse rencontrer son judoka préféré.

Il a pu échanger avec Teddy Riner qui lui a signé son kimono que sa maman avait apporté discrètement. Avec toute la simplicité qui le caractérise, Teddy a proposé à Auguste de pratiquer le judo avec lui et c'est plein d'étoiles dans les yeux que notre jeune rêveur s'est retrouvé sur les tatamis.



Pour finir la journée, le personnel de l'INSEP a pris en charge la petite équipe pour lui faire une visite privilégiée du reste de leurs infrastructures.

https://www.masfip.fr/fr/nos-actions/les-reves-de-lucie_-r.html



Pour Auguste, adhérent de la MASFIP, la réalisation de son rêve a été possible grâce à l'association « Un Rêve, Un sourire » et à la MASFIP qui a pris en charge les frais de l'enfant et de son accompagnant ainsi que ceux des deux bénévoles de l'association présents pour gérer la bonne organisation du rêve. Par le legs de Madame Simone Lucie GODART, La MASFIP finance la réalisation des rêves d'enfants adhérents qui la sollicite dans le cadre de son dispositif « Les Rêves de Lucie ».

Partenariat APF France handicap Cap sport 2024



Après la valorisation des jeux paralympiques de « Tokyo 2020 » décalés en 2021 pour cause de COVID et ceux de Pékin en 2022, la MASFIP soutient et s'engage dans les « handilympiades » qui se dérouleront en amont des jeux de Paris de 2024.

Ces « handilympiades », organisées par APF France handicap entre novembre 2022 et juin 2023, sont des rencontres régionales handisports par équipes qui ont vocation à faire connaître les disciplines paralympiques au grand public ainsi que sensibiliser les personnes en situation de handicap à l'activité physique. A cette occasion, les militants de la MASFIP en régions pourront découvrir les sports paralympiques dont la boccia, l'escrime, le basket fauteuil... et pourront soit intégrer une équipe, être bénévoles ou encore supporters.

En parallèle de ces rencontres, les deux structures ont constitué un groupe de 300 bénévoles en situation de handicap, comprenant des adhérents de la MASFIP, pour les jeux de Paris 2024.

Plus d'infos : <https://capsport-apf-francehandicap.org/>

Retour sur le Prix de la Solidarité 2021



L'Association « AFUTE » de COLOMBE (92), lauréate, a mis en place une formation professionnelle de commis de cuisine destinée aux jeunes autistes et à tous jeunes en situation de handicap âgés de 14 à 18 ans pour qu'ils puissent s'insérer socialement par le travail et l'apprentissage.

Pour cette formation, elle s'est appuyée sur l'entreprise « BISCORNU » qui traite les fruits et légumes « moches » pour en faire des plats préparés grâce à l'appui des équipements de la cuisine collective du SIVU local.

Le projet lauréat s'intitule « FUTE » pour Fiche Universelle de Tâches Élémentaires. Celles-ci sont destinées à permettre à ces jeunes apprentis de travailler en toute sécurité en leur montrant de manière simple et visuelle, les gestes techniques à accomplir tels que l'épluchage des légumes ou comment casser un œuf. La MASFIP a financé la réalisation de ces fiches d'apprentissage.

Pour la 1^{ère} promotion 2021 - 2022, ce sont 20 jeunes qui ont suivi cette formation. La suivante est programmée et nous espérons qu'il y en aura encore de nombreuses autres.





En perte d'autonomie ou en situation de handicap, **la MASFIP et ses partenaires sont à vos côtés**

Depuis sa création, et bien avant cela, la MASFIP a toujours souhaité être aux côtés de ses adhérents, adultes ou enfants, en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Pour cela, elle vous oriente vers les organismes légaux qui peuvent vous aider. Mais elle peut aller au-delà en accordant si besoin et selon certains critères, des allocations financières pour vous aider à faire face aux frais risquant de déséquilibrer votre budget malgré les aides existantes (la sécurité sociale, la Mgéfi ou autres).

Les champs d'intervention de **la MASFIP** sont variés et destinés aux adhérents actifs et retraités. Cela va du financement d'aides à domicile, d'acquisition d'équipements et de matériel, d'aménagement de l'habitat, de l'adaptation d'un véhicule ou encore d'aide aux vacances adaptées...

Bien sûr, votre mutuelle santé, **la Mgéfi** participe, selon votre contrat, en complément de la Sécurité sociale aux équipements spécifiques, du fauteuil aux prothèses (visuel, auditives...)

En dehors des services institutionnels comme la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les fonctionnaires en activité ont à leur disposition un correspondant handicap au sein de la division des relations sociales, budget et immobilier. Ce dernier peut faire une orientation vers la **CRIPH**⁽¹⁾ qui a la possibilité, sous conditions, d'attribuer des financements relatifs :

- aux transports spécialisés pour les personnes handicapées moteurs dont la gravité du handicap ne permet pas la conduite de véhicules y compris aménagés
- à la part non remboursée par les organismes sociaux pour l'acquisition de prothèses (auditives ou orthopédiques) ou l'achat de fauteuils roulants électriques ou manuels
- au coût des équipements spécifiques pour les véhicules automobiles (aménagements et boîte de vitesse automatique)

- à la rémunération des auxiliaires de vie sur le lieu de travail lorsque c'est nécessaire
- aux opérations de mise en accessibilité immobilière de faible importance et assimilables à un aménagement de poste ou de conditions de travail.

L'Association Pour l'Aide au Handicap au sein des ministères Financiers (APAHF), partenaire de la MASFIP peut également vous soutenir (www.apahf.org).

Elle a pour objectifs de :

- Faire reconnaître et défendre les droits des parents d'enfants handicapés, des personnels handicapés fonctionnaires des ministères économiques et financiers, de leurs ayants droit.
- Créer et maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.
- Étudier et mettre en œuvre, en liaison avec les organisations existantes, tous projets concernant l'avenir des enfants handicapés et des agents handicapés de nos Ministères : déroulement de carrière et amélioration des conditions de travail pour les uns, inclusion scolaire, contribution à la création d'établissements ou de services appropriés, centres de vacances, de loisirs et de sport, insertion professionnelle et sociale, pour les autres.

La MASFIP a également concrétisé un partenariat avec la **Fédération des Aphasiques de France**. L'expérience et l'aide morale que peut apporter l'association aux adhérents touchés par les accidents vasculaires cérébraux (AVC) peut aider les aphasiques et leurs familles à sortir de l'isolement provoqué par la maladie (www.aphasie.fr).

(1) CRIPH : Cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées

Dispositif PSC Santé

Dispositif transitoire : participation d'un montant de 15 € brut/mois aux actifs pour la complémentaire santé jusqu'à la mise en place du contrat collectif obligatoire.

Principe : adhésion obligatoire des actifs à un contrat collectif avec financement de 50 % de la cotisation.

Et pour les retraités et les ayants droit ? : les retraités, les conjoints et les enfants pourront adhérer, à titre facultatif, aux garanties du contrat collectif. L'adhésion doit se faire pour les retraités dans un délai d'un an suivant leur cessation d'activité ou de l'information de l'existence du contrat.

Les solidarités principales :

Solidarité actifs/retraités : plafonnement progressif de l'évolution de la cotisation des retraités sur les 6 années qui suivent leur cessation d'activité. Plus aucune évolution de la cotisation à partir de 75 ans.

Solidarité actifs/ayants droit : gratuité du 3^{ème} enfant ou petit-enfant et plafonnement de la cotisation des conjoints des actifs.

Quel contenu ? Un panier de garanties santé incluant de la prévention constitue le socle interministériel pour tous les contrats collectifs obligatoires. Ce panier socle peut être amélioré par négociations au niveau ministériel.

Et la prévoyance ? Les négociations (volets statutaire et complémentaire) sur l'incapacité, l'invalidité et le décès sont encore à venir. La dépendance n'est pas citée, sera-t-elle négociable ?

Conclusion : Il s'agit d'un changement complet de modèle avec le risque d'une déstabilisation des dispositifs de solidarités construits historiquement par les mutuelles de fonctionnaires. Il subsiste de nombreuses incertitudes sur la viabilité économique des dispositifs mis en place tant en santé qu'en accompagnement social (*pour ce dernier voir l'édito p 3*).

Textes : ordonnance de cadrage du 17 février 2021. Le 26 janvier 2022, accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en santé dans la Fonction Publique d'Etat. Décret n° 2022-633 du 22 avril 2022. Arrêté d'application du décret du 30 mai 2022 (JO du 1^{er} juin 2022).

Les recettes de vos Comités !

Velouté de mâche

Loire-Atlantique

Préparation : 10 min / Cuisson : 35 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - 1 barquette de mâche nantaise de 150 g | - 25 cl de crème fraîche épaisse |
| - 200 g de pommes de terre | - 50 g de beurre |
| - 1 litre de bouillon (légumes ou volaille) | - Sel de Guérande |
| | - Poivre 5 baies |

1. Mettez de côté quelques feuilles de mâche.
2. Dans une casserole faites fondre le beurre puis faites suer sans coloration le reste de la mâche.
3. Ajoutez les pommes de terre, préalablement pelées et coupées en gros dés.
4. Salez et poivrez.
5. Mouillez avec 1 litre de bouillon et laissez cuire doucement pendant 30 minutes.
6. Mixez très finement pour obtenir un velouté.
7. Incorporez la crème.
8. Vérifiez l'assaisonnement.
9. Avant de servir bien chaud, saupoudrez avec les feuilles de mâche mises de côté et finement ciselées.



RETROUVEZ
LES RECETTES
DE VOS
DÉPARTEMENTS
SUR NOTRE SITE
INTERNET



L'histoire de la mâche ?

La mâche vient du sud de l'Europe, de l'Asie et de certaines régions d'Afrique. Elle est consommée à partir de la Renaissance d'abord par les paysans. Elle était à l'origine considérée comme une mauvaise herbe qui poussait dans les champs de céréales. C'est grâce à un chef cuisinier du XVIII^e siècle qui la glorifia, qu'elle fut considérée et consommée à plus grande échelle. C'est à la première moitié du XIX^e siècle que la mâche est cultivée en Loire-Atlantique.

Pour attester de la qualité de cette production locale, la "mâche nantaise" dispose d'une appellation protégée par IGP (Indication Géographique Protégée)

LES BIENFAITS DE LA MÂCHE

La mâche a de forts bénéfices nutritionnels ! C'est une bonne source de bêta-carotène (qui se transforme en vitamine A une fois ingérée) et de vitamine C, tous deux des antioxydants. Elle apporte également de la vitamine B9 ainsi que des fibres.

Elle est très peu calorique, donc à consommer sans modération !

LE VRAI DU FAUX



7 questions sur le fonctionnement de la MASFIP

La MASFIP n'intervient que si j'ai peu de revenus.

Faux, si les revenus font partie de l'analyse des dossiers, la situation familiale, le reste à charge mis en rapport avec le reste pour vivre et l'environnement de vie de la famille sont autant d'éléments qui sont pris en compte pour adapter au mieux les réponses aux dossiers déposés. Par ailleurs, certaines allocations ou services ne sont pas conditionnés aux revenus comme l'allocation naissance / adoption, les cautions ou les prêts.

Pour mes dossiers, j'ai un conseiller mutualiste dédié qui est mon interlocuteur unique.

Vrai, le réseau des conseillers mutualistes est votre interlocuteur pour toute question en lien avec les demandes d'allocations : renseignement, demande de dossiers, interrogations sur le suivi, envoi des justificatifs ou encore demandes sur les paiements.

Chaque conseiller a en charge un ou plusieurs départements.

Pour le trouver, allez sur notre site internet :

[Votre conseiller - MASFIP](#)

En cas d'absence prolongée ou de congés, votre conseiller peut être remplacé par un de ses collègues qui pourra accéder à votre dossier. Vous pouvez aussi l'appeler au :

01 80 97 91 91

suivi du numéro de votre département de résidence pour les retraités et de celui de votre lieu de travail pour les actifs (MPD)

Les allocations de la MASFIP ne sont réservées qu'aux adhérents de la Mgéfi

Vrai, les adhérents de la MASFIP ont pour mutuelle santé / prévoyance la Mgéfi mais tous les adhérents de la Mgéfi ne sont pas à la MASFIP comme par exemple les agents des Douanes ou de l'INSEE. Par son action sociale, elle est complémentaire de la Mgéfi.

La MASFIP n'intervient alors que comme une surcomplémentaire et sur les dépenses de santé.

Faux, une surcomplémentaire verse, comme la complémentaire principale, des prestations systématiques selon des barèmes correspondant à des situations prédéfinies. La MASFIP au contraire étudie toutes les situations : aléas de la vie, naissance, scolarité, logement... et adapte ses réponses à la situation particulière des adhérents. Son action sociale est donc personnalisée. Elle peut aussi prononcer des refus.

La MASFIP n'accorde que des allocations.

Faux, d'une part la MASFIP offre un accompagnement complet : écoute et analyse des besoins, orientation vers les aides existantes, dossier d'allocation si besoin et suivi. D'autre part, des solutions en lien avec ses partenaires peuvent être proposées (CRESUS, Domicours, APF France handicap, APAHF, etc)

La MASFIP intervient après les autres aides ?

Vrai, la MASFIP vous oriente en premier lieu vers les aides existantes qu'elles viennent de structures publiques ou privées (MDPH, ANAH, Action sociale du Ministère, CAF, Mgéfi, etc). Elle peut donc intervenir sur le reste à charge et après l'étude personnalisée du dossier.

La MASIP est une jeune mutuelle ?

Vrai : La MASFIP a été constituée en septembre 2013 et aura donc 10 ans l'année prochaine. Elle est néanmoins la résultante du regroupement successif de 5 mutuelles des Ministères économiques et financiers, anciennes de plusieurs décennies.

La MASFIP partout en France

Un numéro de téléphone unique

01 80 97 91 91



VOTRE NUMÉRO DE DÉPARTEMENT

Être au plus près de vous est une de nos priorités.

